

COMMUNE DE
CHAMP SUR DRAC
DEPARTEMENT
ISERE

Envoyé en préfecture le 12/12/2014

Reçu en préfecture le 12/12/2014

Affiché le

12/12/14

SLO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 8 DECEMBRE 2014
N°109/2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE LE HUIT DECEMBRE

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 2 décembre 2014, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. NIVON Jacques, Maire.

PRESENTS : M. Mmes NIVON J., BARET E., CAILLAT G., CATTANI J. L., CHABANY S., CHAIB J., DIBON C., DIETRICH F., GALLEGRO G., LEGROS N., MANTONNIER D., MENDEZ M., MILLET G., RIOU M., SANCHEZ D., VITINGER A., ZABONI S., ZANNI B.

PROCURATIONS : HAMEL E. à MANTONNIER D., MILET F. à GALLEGRO G.

EXCUSEE : CERONI J.

ABSENTS : GALVEZ M., KOENIG S.

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Jean-Louis CATTANI est nommé secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

PERSONNEL : CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTE

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des possibilités de promotion sociale et d'avancement de grade 2015 par voie d'ancienneté ou par passage d'examens professionnels.

Il est proposé les créations et suppressions suivantes au 01/01/2015 :

POSTES CREEES	POSTES SUPPRIMES
Filière technique	
Technicien – temps plein	Néant en cas de réponse négative de la CAP
Technicien principal 1 ^{ère} classe – temps plein	Technicien principal 2 ^{ème} classe – temps plein
Filière animation	
Adjoint Animation 1 ^{ère} classe – temps plein	Adjoint Animation 2 ^{ème} classe – temps plein
Filière administrative	
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe – temps plein	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe – temps plein

Ces créations sont soumises à passage en CAP au Centre de Gestion de l'Isère.

LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

CREE A COMPTEUR DU 01/01/2015

- Un poste de technicien à temps plein

Envoyé en préfecture le 12/12/2014

Reçu en préfecture le 12/12/2014

Affiché le 12/12/14 SLO

- un poste de technicien principal 1^{ère} classe à temps plein
- un poste d'adjoint d'animation 1^{ère} classe à temps plein
- un poste d'adjoint administratif principal à temps plein

SUPPRIME A COMPTER DU 01/01/2015

- un poste de technicien principal 2^{ème} classe à temps plein.
- un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe à temps plein
- un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps plein

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

CHAMP sur DRAC le 11 décembre 2014

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de l'acte compte tenu de son dépôt en préfecture
et de sa publication ou notification.

Le Maire

